ART. 2 N° **789**

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 octobre 2025

PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2026 - (N° 1907)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N º 789

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisa Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article 2 portant rectification de l'Ondam 2025.

Ce PLFSS pour 2026 propose d'aboutir à un Ondam 2025 rectifié de 265,9 milliards d'euros, stable en comparaison de celui figurant en LFSS pour 2025.

L'ensemble des sous-objectifs de dépenses sont même en diminution, à l'exception de celui dédié aux soins de ville.

Des établissements de santé exsangues n'ont pas la garanti de disposer en fin d'année des 420 millions mis en réserve au titre du coefficient prudentiel. Les baisses de dotations détaillées par le comité d'alerte sur le dépassement de l'Ondam représentent près de 270 millions d'euros. Ce PLFSS propose désormais une rectification, à la baisse de 100 millions d'euros, du sous-Ondam hospitalier.

ART. 2 N° **789**

Ces coupes sont imposées à un hôpital public au bord de la rupture. Le déficit global des hôpitaux publics a atteint 2,9 milliards d'euros.

Dans ce contexte, comment les hôpitaux publics sont-ils censés financer leur modernisation et résorber leur déficit ? Ils ne le pourront pas.

Les établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées d'une part et pour personnes en situation de handicap d'autre part subissent des annulations de dotation de 241 millions d'euros. Ces gels ont augmenté de 80 % par rapport à l'année 2024. Alors que 7 Ehpad publics sur 10 sont déficitaires, ils devront supprimer des places ou fermer leurs portes. Une orientation politique incompréhensible, alors que notre société se montre incapable de répondre dignement au problème de la perte d'autonomie.

Des professionnels de santé sont également pénalisés. Les kinésithérapeutes sont privés des revalorisations conventionnelles qui étaient programmées. Les pharmaciens d'officine voient leurs marges être transférées aux laboratoires pharmaceutiques par l'abaissement des remises sur les génériques. Les transporteurs sanitaires, essentiels pour garantir l'accès aux soins, sont pris pour cibles et subissent des baisses de tarifs.

Tout cela s'explique par la volonté gouvernementale d'imposer un Ondam systématiquement sousévalué.

Pour toutes ces raisons, nous proposons la suppression de cet article 2 portant rectificatif de l'Ondam pour 2025.